

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

**LE 8 AVRIL 2014**

## **Consultation publique :**

À 18h30 s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur les projets suivants, à savoir :

- Projet de règlement numéro 197-03-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone A-139 à même une partie de la zone A-133 et y permettre l'usage d'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues
- Projet de règlement numéro 197-04-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des corrections à diverses dispositions générales visant les bâtiments accessoires agricoles, l'entreposage de roulottes et caravanes motorisées sur un terrain construit et l'affichage
- Projet de règlement numéro 198-02-2014 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de préciser des normes de lotissement particulières pour les zones agricoles
- Projet de règlement numéro 201-01-2014 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de réviser les zones assujetties à l'application de ce règlement.

Monsieur le maire, Serge Riendeau, appuyé par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme expliquent les projets des règlements et répondent aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h45.

Dix (10) personnes et étaient présentes.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**LE 8 AVRIL 2014**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***, tenue le mardi 8 avril 2014, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron  
Siège numéro 2 : Pierre Leclerc  
Siège numéro 3 : Louis Quevillon  
Siège numéro 4 : Michel Brisson  
Siège numéro 5 : Catherine Trickey  
Siège numéro 6 : Richard Boyer

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Serge Riendeau

Est également présent :  
Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier

***MOMENT DE RÉFLEXION***

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire.

***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire référant à l'ordre du jour.

- 1.*** Moment de réflexion
- 2.*** Ouverture de la séance
- 3.*** Adoption de l'ordre du jour  
Trente-trois (33) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
- 4.*** Période de questions
- 5.*** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2014
7. Adoption de la liste des paiements et des chèques pour le mois de mars 2014 au montant de 812 590,88 \$.
8. Dépôt par le Directeur général et greffier des rapports
  - Liste des paiements et des chèques en date du 04 avril 2014  
  
**Chèques : 769 647,40 \$ + Chèques annulés – (-114 190,52 \$)  
Débit direct : 155 360,68 \$ - Débit direct annulés (-215,74\$)  
Remboursement de taxes 1 989,06 \$**  
  
**TOTAL : 812 590,88 \$**  
  
**Chèques numéros : 9638 à 9788**
  - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours  
  
**Valeur au cours du mois de février 2014 : 363 993 \$  
Valeur au cours du mois de février 2013 : 53 000 \$  
Valeur pour l'année 2014 : 1 147 105 \$**
  - Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 17 mars 2014
  - Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 23 février au 22 mars 2014  
  
**7 interventions  
0 intervention (entraide)**
  - Dépôt – Attestation de réussite – Formation tenue, le 30 novembre 2013 « Le comportement éthique » pour les nouveaux élus
  - Dépôt – Assermentation des membres du Conseil municipal – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Règlement numéro 209-2014

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- G-1 Autorisation de signature – Convention de location de terres pour fins de récolte et/ou culture fourragère
- G-2 Abrogation de la résolution numéro 13-12-402 - Renouvellement du mandat avec la Caisse Desjardins d'Argenteuil
- G-3 Renouvellement du mandat avec la Caisse Desjardins d'Argenteuil pour une période d'une (1) année avec possibilité d'une (1) année optionnelle, le cas échéant

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- G-4 Appui à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)  
- Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal
  
- G-5 Addenda à l'offre d'achat du 10 octobre 2013 intervenue  
entre la Ville de Brownsburg-Chatham et Morika Capital  
inc. / Délai supplémentaire de 180 jours
  
- G-6 Abrogation de la résolution numéro 13-06-212 – Vente du  
lot – 4 236 042 (228, rue Principale)
  
- G-7 Offre d'achat du lot numéro 4 236 042 (228, rue Principale)  
par la compagnie 9145 6509 Québec inc.
  
- G-8 Remboursement d'un dépôt / Offre d'achat d'un terrain  
pour les lots 4 235 997 et 4 235 999 à Morika Capital inc.

### **COMMUNICATION & RESSOURCES HUMAINES**

- RH-1 Autorisation d'une nouvelle grille salariale pour les salariés  
étudiants de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la  
saison estivale 2014
  
- RH-2 Achat de photos aériennes – Aircam.ca
  
- RH-3 Fin de probation de monsieur Michel Vendette, Chef aux  
opérations au Service des Travaux publics et attribution de  
nouvelles fonctions

### **LOISIRS & CULTURES & CAMPING / MARINA**

- L-1 Demande de partenariat financier «Les Bons déjeuners  
d'Argenteuil Inc.»
  
- L-2 Demande d'aide financière «Les Productions Coup  
d'Chœur» - Spectacle à Halifax – Congrès mondial acadien
  
- L-3 Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham – Demande  
d'aide financière 2014
  
- L-4 Autorisation d'utilisation d'un terrain de la Ville par la  
Coopérative de solidarité découverte d'Argenteuil pour la  
tenue d'un marché public, les 20 et 27 septembre 2014
  
- L-5 Demande d'autorisation de «Course relais Argenteuil» pour  
circuler sur le territoire de la Ville de Brownsburg-  
Chatham, le 10 mai 2014
  
- L-6 Autorisation de mandater l'organisme «L'Art de Jouer»  
(Parc Carillon) pour la gestion du Camp de jour – Été 2014

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- L-7 Demande d'autorisation – Utilisation du Parc des Vétérans pour l'organisation de la fête du Canada, le 1er juillet 2014
  
- L-8 Autorisation de démarches d'appel d'offres public pour le remplacement de la tour de refroidissement à l'aréna Gilles-Lupien

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- U-1 Adoption du Règlement numéro 197-02-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone I-806 à même une partie de la zone R-616 et d'y permettre les usages de « Centre de recherche » (I1) et l'usage « Établissement spécialisé de production de plantes médicinales » sous industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) et d'y édicter des dispositions particulières
  
- U-2 Adoption du second projet de règlement numéro 197-03-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone A-139 à même une partie de la zone A-133 et y permettre l'usage d'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues
  
- U-3 Adoption du second projet de règlement numéro 197-04-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des corrections à diverses dispositions générales visant les bâtiments accessoires agricoles, l'entreposage de roulottes et caravanes motorisées sur un terrain construit et l'affichage
  
- U-4 Adoption du second projet de règlement numéro 198-02-2014 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de préciser des normes de lotissement particulières pour les zones agricoles
  
- U-5 Adoption du second projet de règlement numéro 201-01-2014 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de réviser les zones assujetties à l'application de ce règlement

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- U-6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2013-021 –  
517, rue des Érables – Monsieur Jacques Lacasse

**Requérant : Monsieur Jacques Lacasse**

**Nature : Autoriser une seconde entrée charretière pour un lot d'une largeur de 24,83 mètres au lieu d'une seule entrée pour un lot ayant moins de 25 mètres de largeur. La réglementation prescrit une entrée charretière pour un terrain de moins de 25 mètres et un maximum de 2 entrées pour un terrain de plus de 25 mètres de largeur.**

**(recommandé par le CCU)**

- U-7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-003 –  
8, rue Dusseldorf – Madame Jessica Singh

**Requérant : Madame Jessica Singh**

**Nature : Autoriser une piscine hors terre en cour avant et implantée à 5,50 mètres de la ligne de propriété avant. La réglementation prescrit qu'une piscine doit être localisée en cour latérale ou arrière.**

**(recommandé par le CCU)**

- U-8 Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-004 –  
356, route du Canton – Monsieur Donald Raza

**Requérant : Monsieur Donald Raza**

**Nature : Autoriser que le lot 4 423 653 du cadastre du Québec, situé en zone agricole A-125, puisse pour une superficie de 18 140,40 mètres carrés, faire la garde de deux (2) chevaux, au lieu d'avoir une superficie minimale de 20 001 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation.**

**(recommandé par le CCU)**

- U-9 Motifs de nomination : Désignation et nomination d'une rue : Rue perpendiculaire au chemin de la Montagne comme étant le lot 4 678 634 du cadastre du Québec sera nommé chemin du Versant Nord

**Requérant : Monsieur Stanisvla Munda**

**Nature : Nomination de rue – Lot 678 634 du cadastre du Québec nommé chemin du Versant Nord**

**(recommandé par le CCU)**

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

U-10 Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-005 –  
Lot 4 423 613 du cadastre du Québec – Madame Margaret  
Douek

**Requérant : Madame Margaret Douek**

**Nature : Autoriser que la bande de protection riveraine applicable au milieu humide soit de 10 mètres au lieu de 15 mètres ainsi le chemin d'accès sera aménagé le long de la ligne de propriété droite (ouest) afin d'être à 10 mètres du milieu humide et autoriser qu'à l'endroit où le ponceau sera aménagé afin de permettre l'écoulement du cours d'eau, le chemin d'accès empiétera dans ladite bande de protection.**

(recommandé par le CCU)

U-11 Mandat aux services administratifs de prendre les mesures nécessaires à la tenue d'un registre et que la date de celle-ci soit définie relativement au Règlement numéro 197-02-2014

### **TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))**

TP.1 Fonds de Roulement – Libération du montant de 100 000 \$ prévu pour la réfection d'infrastructures des eaux usées du Camping municipal

TP.2 Demande d'autorisation auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'installation d'un miroir de sécurité au coin de la route des Outaouais (344) et la montée Byrne

TP.3 Demande d'ajout de signalisation afin d'accroître la sécurité des élèves marcheurs – Secteur « Brownsburg »

TP.4 Demande d'analyse pour l'ajout d'une lumière de rue au coin de la route des Outaouais (344) et la rue Bertrand – Auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ)

TP.5 Résultats d'appel d'offres public pour la location d'une machinerie sans opérateur pour le balayage des rues pour la saison estivale 2014 – Octroi de mandat

TP.6 Résultats d'appel d'offres public pour l'achat ou la location d'une camionnette pour le Service des loisirs de la Ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation d'achat

TP.7 Résultats d'appel d'offres public pour le marquage sur chaussée de certaines rues – Octroi de mandat

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- TP.8 Autorisation de procéder au remplacement de la niveleuse existante portant l'unité numéro 03-113 pour une nouvelle niveleuse. – Autorisation d'achat
- TP.9 Résultats d'appel d'offres public – Mise aux normes des installations septiques du Camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham – Octroi de contrat
- TP.10 Signalisation routière pour le Saint Monastère Vierge Marie la Consolatrice

**9.** *Correspondance*

**10.** *Dossiers des membres du Conseil municipal*

**11.** *Varia*

**12..** *2<sup>ième</sup> période de questions*

**13.** *Levée de la séance*

**14-04-111**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter trois (3) points, à l'ordre du jour, à savoir :

**TP-6** Résultats d'appel d'offres public pour l'achat ou la location d'une camionnette pour le Service des loisirs de la Ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation d'achat

**TP-8** Autorisation de procéder au remplacement de la niveleuse existante portant l'unité numéro 03-113 pour une nouvelle niveleuse. – Autorisation d'achat

**TP-10** Signalisation routière pour le Saint Monastère Vierge Marie la Consolatrice

CONSIDÉRANT QU'il d'ajouter un point (1) point à l'ordre du jour, à savoir :

**G-8** Remboursement d'un dépôt / Offre de d'achat d'un terrain pour les lots 4 235 997 et 4 235 999 à Morika Capital inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

19h01 période des questions est ouverte.

***De à 19h01 à 19h11 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, leur répond.***

**14-04-112                    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**14-04-113                    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2014 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**14-04-114                    ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS DE MARS 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de mars 2014, au montant de 812 590.88 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

### **DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

Dépôt par le Directeur général et greffier des rapports suivants :

- Liste des paiements et des chèques en date du 4 avril 2014

**Chèques : 769 647,40 \$ + Chèques annulés – (-114 190,52 \$)  
Débit direct : 155 360,68 \$ - Débit direct annulés (-215,74 \$)  
Remboursement de taxes 1 989,06 \$**

**TOTAL : 812 590.88 \$**

**Chèques numéros : 9638 à 9788**

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

**Valeur au cours du mois de février 2014 : 363 993 \$  
Valeur au cours du mois de février 2013 : 53 000 \$  
Valeur pour l'année 2014 : 1 147 105 \$**

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 17 mars 2014

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 23 février au 22 mars 2014

**7 interventions  
0 intervention (entraide)**

- Dépôt – Attestation de réussite – Formation tenue, le 30 novembre 2013 « Le comportement éthique » pour les nouveaux élus

- Dépôt – Assermentation des membres du Conseil municipal – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Règlement numéro 209-2014

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**GESTION ET ADMINISTRATION**

14-04-115

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE LOCATION DE TERRES POUR FINS DE RÉCOLTE ET/OU CULTURE FOURRAGÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est propriétaire du lot numéro 4 424 168 au cadastre officiel du Canton de Chatham;

CONSIDÉRANT QU'une partie dudit lot est depuis plusieurs années louée à monsieur Raymond Jetté, et ce, pour fins de récolte et/ou culture fourragère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le contrat de location avec monsieur Raymond Jetté;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le prolongement du contrat pour une durée de cinq (5) ans.

QUE le coût de location annuel est fixé à 44 \$ / hectare à compter de 2014 et il sera majoré de 1% à chacune des années subséquentes.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pouvant donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

14-04-116

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-12-402 - RENOUELEMENT DU MANDAT AVEC LA CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 2 décembre 2013, la résolution numéro 13-12-402, a dûment été adoptée concernant l'acceptation de l'offre de service présentée à la Ville de Brownsburg-Chatham ainsi que les termes de l'entente notamment pour les services bancaires de la Caisse Desjardins d'Argenteuil pour une durée de cinq (5) ans.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE ladite entente pour les services bancaires de la Caisse Desjardins d'Argenteuil n'a pas été signée dû au fait que les conditions de la page 26 de l'offre de services ne sont pas respectées.

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la résolution numéro 13-12-402 n'a plus lieu d'être et doit être abrogée par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'abrogation de la résolution numéro 13-12-402.

Adoptée à l'unanimité

14-04-117

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT AVEC LA CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL POUR UNE PÉRIODE D'UNE (1) ANNÉE AVEC POSSIBILITÉ DE RECONDUCTION POUR UNE (1) ANNÉE OPTIONNELLE, LE CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du mandat de services bancaires avec la Caisse Desjardins d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 13-12-402, ayant trait à l'acceptation de l'offre de services de la Caisse Desjardins d'Argenteuil du 13 novembre 2013 pour une durée de cinq (5) ans, a été abrogée par résolution du Conseil municipal, dû au fait que les conditions à la page 26 de l'offre de services ne sont pas respectées;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de poursuivre le partenariat avec la Caisse Desjardins d'Argenteuil selon des termes et conditions modifiés;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun frais pour les services suivants : Tous les dépôts incluant les sacs jetables, approvisionnements de monnaies au comptoir, émission de chèques, transferts de fonds, paiements des comptes d'utilités publiques via Accès D Affaires, cartes VISA Affaires Desjardins (allocations indemnisant les frais d'adhésions ou de renouvellements annuels), confirmation bancaire, et cetera;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts versés sur le solde moyen mensuel créditeur : TP – 2.25% avec solde compensatoire de 100 000 \$ au lieu de 200 000 \$;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse approfondie de ladite entente, il y a lieu de signer pour une durée d'une (1) année avec possibilité de reconduction pour une (1) année optionnelle, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham propose de signer une offre de services modifiée concernant les services bancaires de la Caisse Desjardins d'Argenteuil pour une durée d'une (1) année avec possibilité de reconduction pour une (1) année supplémentaire, le cas échéant.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur le Maire, Serge Riendeau, ainsi que le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet, à une telle offre de services, notamment le contrat de services bancaires, et ce, selon la nouvelle période proposée.

Adoptée à l'unanimité

14-04-118

### **APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL**

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT QUE, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

QUE copie de la résolution aux personnes suivantes : Madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

14-04-119

### **ADDENDA À L'OFFRE D'ACHAT DU 10 OCTOBRE 2013 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM ET MORIKA CAPITAL INC. / DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE DE 180 JOURS**

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat signée, le 10 octobre 2013 était valide pour une période de cent quatre-vingts (180) jours et que ce délai expirera le 10 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'Acheteur désire se prévaloir d'un délai supplémentaire de cent quatre-vingts (180) jours ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le prolongement de l'offre d'achat jusqu'au 10 octobre 2014.

QUE le Conseil municipal autorise le Maire, monsieur Serge Riendeau ainsi que le Directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**14-04-120**

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-06-212  
– VENTE DU LOT – 4 236 042 (228, RUE PRINCIPALE)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 11 juin 2013, la résolution numéro 13-06-212 a dûment été adoptée pour procéder à la vente d'un terrain appartenant à la Ville - Lot numéro 4 236 042;

CONSIDÉRANT QUE la vente dudit terrain n'a pas eu lieu;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la résolution numéro 13-06-212 doit être abrogée par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'abrogation de la résolution numéro 13-06-212.

Adoptée à l'unanimité

**14-04-121**

**OFFRE D'ACHAT DU LOT NUMÉRO 4 236 042 (228, RUE PRINCIPALE) – 9145 6509 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de favoriser le développement du terrain situé, au 228 rue Principale, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE la bâtisse sise sur ce terrain est vétuste et voir même dangereuse pour la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat reçue par la compagnie 9145 6509 Québec inc., représentée monsieur Martin Guay, garantie la démolition de ladite bâtisse aux frais de l'acquéreur, et ce, dans les trente (30) jours de la signature de l'acte de vente et propose que les coûts totaux de démolition soient considérés comme l'équivalence du prix de vente de la Ville;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal, accepte que le coût total des travaux de démolition de la bâtisse sise, au 228, rue Principale, à Brownsburg-Chatham comme somme équivalente au prix de vente de ces immeubles;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur devra y construire un édifice conforme aux règlements de la Ville dans les deux (2) années, avec une (1) année optionnelle suivant la date de signature du contrat notarié;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Serge Riendeau ainsi que le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat déposée par la compagnie 9145 6509 Québec inc., représentée monsieur Martin Guay ainsi que l'acte de vente notarié dans les trente (30) jours de l'acceptation de l'offre d'achat.

Adoptée à l'unanimité

14-04-122

**REMBOURSEMENT D'UN DÉPÔT / OFFRE DE D'ACHAT  
D'UN TERRAIN POUR LES LOTS 4 235 997 ET 4 235 999 À  
MORIKA CAPITAL INC.**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Morika Capital inc. a présenté une offre d'achat sur les lots 4 235 997 et 4 235 999 à la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QU'un dépôt de 11 800 \$ a été remis à la Ville qui l'a encaissé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a décidé de reporter la vente desdits terrains à une date ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'émission d'un chèque au montant de 11 800 \$, à Morika Capital inc., à titre de remboursement pour le dépôt de l'offre d'achat de 111 800 \$ qu'il avait effectué au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham dans le cadre son offre d'achat pour les lots 4 235 997 et 4 235 999.

Adoptée à l'unanimité

**COMMUNICATION & RESSOURCES HUMAINES**

14-04-123

**AUTORISATION D'UNE NOUVELLE GRILLE SALARIALE POUR LES SALARIÉS ÉTUDIANTS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM POUR LA SAISON ESTIVALE 2014**

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de rétention de personnel, il incombe à la Ville de Brownsburg-Chatham d'offrir des conditions de travail persuasives surtout au niveau du travail étudiant;

CONSIDÉRANT QUE le Camping municipal emploie plusieurs étudiants à chaque été et il est toujours très prisé de revoir les mêmes étudiants revenir année après année;

CONSIDÉRANT QUE le retour d'anciens employés permet d'offrir plus rapidement, un service de marque et permet également d'intégrer plus facilement les nouveaux étudiants qui se greffent à l'équipe;

CONSIDÉRANT QUE pour toutes ces raisons, il incombe à la Ville de Brownsburg-Chatham d'offrir un salaire compétitif afin d'éviter de perdre de bonnes ressources;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, la Ville de Brownsburg-Chatham retouche la grille salariale des étudiants avec la base du salaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, une nouvelle grille salariale a été établie sur cinq (5) échelons avec comme base, un (1) \$ de plus que le salaire minimum, et ce, afin d'ajuster la grille salariale des étudiants selon la base du salaire minimum 2014 qui est à 10.35 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'ajustement des salaires horaires des salariés étudiants pour la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Lisa Cameron, agente aux ressources humaines, archives et communications, ainsi que de ses recommandations,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de procéder à l'ajustement de la grille salariale pour les postes étudiants.

Au taux horaires suivants, à savoir :

<b>2013</b>		<b>2014</b>	
Échelons	Salaire	Échelons	Salaire
1	11,15 \$	1	11,35 \$
2	11,71 \$	2	11,92 \$
3	12,29 \$	3	12,51 \$
4	12,91 \$	4	13,14 \$
5	13,55 \$	5	13,80 \$

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham n'effectuera aucun ajustement à la grille salariale du poste de sauveteur.

QUE la grille salariale demeure donc aux taux horaires suivants, à savoir :

Échelons	Salaire
1	14,67 \$
2	15,40 \$
3	16,17 \$
4	16,98 \$
5	17,83 \$

Adoptée à l'unanimité

**14-04-124**

### **ACHAT DE PHOTOS AÉRIENNES – AIRCAM.CA**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est en plein développement résidentiel et possiblement à d'autres niveaux;

CONSIDÉRANT l'importance de garder l'image de l'évolution de la Ville, et ce, quotidiennement;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la compagnie « Aircam.ca » pour des photographies aériennes de la Ville, soit :

- Forfait 360 Photographique qui comprend une série de 30 photos prises à trois (3) hauteurs différentes avec zoom sur points d'intérêt.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Lisa Cameron, agente aux ressources humaines, archives et communications, ainsi que de ses recommandations,

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la proposition soumise par « Aircam.ca » et autorise l'achat d'un forfait à 525 \$, plus toutes les taxes applicables pour une série de trente (30) photos prises à trois (3) hauteurs différentes avec zoom sur points d'intérêts, et ce, afin d'avoir un très bon visuel de l'avant et après du développement de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette proposition et à payer le montant prévu de 525 \$, plus toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

14-04-125

**FIN DE PROBATION DE MONSIEUR MICHEL VENDETTE, CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET ATTRIBUTION DE NOUVELLES FONCTIONS**

CONSIDÉRANT QUE, lors de son embauche, à titre de Chef aux opérations au Service des travaux publics, en juillet 2013, monsieur Michel Vendette, avait à compléter une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 14-01-12 demandait une prolongation de la période de probation de trois (3) mois;

CONSIDÉRANT QUE le travail de monsieur Michel Vendette, à titre de Chef aux opérations au Service des travaux publics, est satisfaisant et justifie qu'il demeure à l'emploi de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT les besoins d'autres Services;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport d'évaluation de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon et du rapport de recommandation de l'agente aux ressources humaines, communications et archives, madame Lisa Cameron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme monsieur Michel Vendette dans un poste de superviseur-projets et immobilisations.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham profite de l'occasion pour remercier Monsieur Vendette pour le bon travail effectué jusqu'à maintenant.

Adoptée à l'unanimité

### **LOISIRS & CULTURES**

14-04-126

#### **DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER «LES BONS DÉJEUNERS D'ARGENTEUIL INC.»**

CONSIDÉRANT QUE «Les Bons déjeuners d'Argenteuil» sont présents dans les dix (10) écoles primaires du territoire de la MRC d'Argenteuil, ainsi qu'au Centre Le Tremplin, le Parallèle et le Centre d'éducation aux adultes de la Commission Scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) matins par semaine, sur une période de 36 semaines par année scolaire, ceux-ci offrent un service de déjeuners nutritifs;

CONSIDÉRANT une augmentation du nombre de déjeuners servis ainsi qu'une hausse du coût des denrées alimentaires;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci répondent aux critères et exigences de la «*Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham*» et qu'ils ont remis tous les documents exigés selon celle-ci.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière à l'organisme «Les Bons déjeuners d'Argenteuil», au montant de 750 \$, et ce, à même le budget : Contributions organismes – Subventions et dons au poste budgétaire numéro 02-701-00-959.

Monsieur le conseiller Pierre Leclerc demande le vote :

**Pour :** Yvan Caron  
Louis Quevillon  
Michel Brisson  
Catherine Trickey  
Richard Boyer

**Contre :** Pierre Leclerc

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-04-127

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE «LES PRODUCTIONS  
COUP D'CHOEUR» - SPECTACLE À HALIFAX –  
CONGRÈS MONDIAL ACADIEN**

CONSIDÉRANT le succès du spectacle «Le courage d'un peuple exilé» présenté par les «Productions Coup D'chœur» en novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ont l'opportunité de présenter ce spectacle à Halifax, le 5 août prochain, dans le cadre du Congrès mondial acadien;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci répondent aux critères et exigences de la «*Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham*» et qu'ils ont remis tous les documents exigés selon celle-ci.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière aux «Productions Coup D'chœur», au montant de 500 \$, et ce, à même le budget : Contributions organismes – Subventions et dons au poste budgétaire numéro 02-701-00-959.

Monsieur le conseiller Pierre Leclerc demande le vote :

**Pour :** Yvan Caron  
Louis Quevillon  
Catherine Trickey  
Richard Boyer

**Contre:** Pierre Leclerc  
Michel Brisson

Adoptée à la majorité

14-04-128

**MAISON DES JEUNES DE BROWNSBURG-CHATHAM –  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de la Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham, pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le maintien d'une Maison des jeunes dans notre communauté;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham offre un endroit animé et sécuritaire aux jeunes de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT l'implication de la Maison des jeunes dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham répond aux critères et exigences de la «*Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham*» et qu'ils ont remis tous les documents exigés selon celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de verser une aide financière à la *Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham*, au montant de 8 000 \$ pour l'année 2014, provenant du poste budgétaire numéro 02-701-00-959.

Adoptée à l'unanimité

14-04-129

### **AUTORISATION D'UTILISATION D'UN TERRAIN DE LA VILLE PAR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DÉCOUVERTES D'ARGENTEUIL POUR LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC LES 20 ET 27 SEPTEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Coopérative de solidarité Découvertes d'Argenteuil de tenir un marché public, les 20 et 27 septembre 2014, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT la demande de la Coopérative de solidarité Découvertes D'Argenteuil d'utiliser le stationnement situé dans le parc des Vétérans;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Brownsburg-Chatham de voir la tenue d'un marché public sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité Découvertes D'Argenteuil a déjà des activités dans (2) deux autres villes de la MRC d'Argenteuil, et qu'elles sont appréciées des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Coopérative de solidarité Découvertes d'Argenteuil à utiliser le stationnement situé dans le parc des Vétérans, les 20 et 27 septembre 2014 entre 9 h et 13 h.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham contribue à la promotion et à la réalisation de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

14-04-130

**DEMANDE D'AUTORISATION DE «COURSE RELAIS ARGENTEUIL» POUR CIRCULER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, LE 10 MAI 2014**

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur pour utiliser certaines rues, routes ou chemins de la Ville lors de cet évènement devant se tenir, samedi le 10 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement a pour but de supporter la « Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil »;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination s'occupera de la logistique au niveau des participants, et ce, afin d'assurer la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la requête du comité organisateur et autorise ledit organisme, à circuler sur certaines routes, selon le descriptif fourni.

QUE les organisateurs doivent obtenir les autorisations nécessaires auprès du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) et de la Sûreté du Québec.

QUE les organisateurs doivent démontrer une preuve d'assurance adéquate pour couvrir cet évènement sur le territoire de notre Ville.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et autres).

Adoptée à l'unanimité

**14-04-131**

**AUTORISATION DE MANDATER L'ORGANISME  
«L'ART DE JOUER» (PARC CARILLON) POUR LA  
GESTION DU CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2014**

CONSIDÉRANT QUE l'expertise de «L'Art de Jouer» est reconnue par la Ville suite, à la gestion des camps de relâche et des camps de jour;

CONSIDÉRANT le succès rencontré par les années passées au Parc Carillon et les bons commentaires reçus des parents;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte par la responsable de «L'Art de Jouer»;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement des frais de non-résidents s'est élevé à 8 010 \$ pour la saison 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service loisirs et culture, à mandater «L'art de Jouer» (Parc Carillon) pour la gestion du camp de jour pour la saison estivale 2014.

QUE le Conseil municipal autorise de verser une contribution de 220 \$ par inscription pour l'été et de 30 \$ par inscription pour la semaine à cet organisme.

QUE cette contribution soit prélevée, à même le budget du camp de jour soit, le poste budgétaire numéro 02-750-00-447.

Adoptée à l'unanimité

**14-04-132**

**DEMANDE D'AUTORISATION – UTILISATION DU PARC  
DES VÉTÉRANS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE  
DU CANADA, LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Légion royale canadienne d'organiser, encore une fois cette année, une fête du Canada le mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014, au parc des Vétérans;



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire supporter cette initiative;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Légion royale canadienne, à organiser une fête du Canada, le 1<sup>er</sup> juillet 2014, entre 8 h et 22 h, au parc des Vétérans.

Adoptée à l'unanimité

14-04-133

**AUTORISATION DE DÉMARCHES D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE REMPLACEMENT DE LA TOUR DE REFROIDISSEMENT À L'ARÉNA GILLES-LUPIEN**

CONSIDÉRANT QUE lors de sa session d'ajournement tenue le 25 septembre 2000, le Conseil de la Municipalité régionale de Comté (MRC) d'Argenteuil, a adopté la résolution numéro 00-09-171, par laquelle les arénas Kevin-Lowe/Pierre-Pagé de Lachute, et Gilles-Lupien, de Brownsburg-Chatham ont été reconnus comme étant des équipements à caractères supralocaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même session d'ajournement du 25 septembre 2000, le Conseil de la Municipalité régionale de Comté (MRC), a également adopté la résolution numéro 00-09-179, visant à déterminer le mode de financement de ces équipements supralocaux;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport technique de la firme « OPSIS », daté du 3 septembre 2013 qui recommandait de procéder au remplacement de la tour de refroidissement de l'aréna Gilles-Lupien estimé à 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de cet équipement doit s'effectuer en période estivale afin de ne pas nuire aux opérations de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE suite aux résultats de l'appel d'offres publiques, la Municipalité régionale de Comté (MRC) d'Argenteuil devra adopter une résolution spécifiant qu'elle assumera les coûts reliés au remplacement de cet équipement;

CONSIDÉRANT la procédure interne qui requiert une autorisation du Conseil municipal, sous forme de résolution, avant de procéder à cette demande de soumission par invitations ou d'appel d'offres public;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public, pour le remplacement de la tour de refroidissement de l'aréna Gilles-Lupien.

Adoptée à l'unanimité

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**U-1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE I-806 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-616 ET D'Y PERMETTRE LES USAGES DE « CENTRE DE RECHERCHE » (1) ET L'USAGE « ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ DE PRODUCTION DE PLANTES MÉDICINALES » SOUS INDUSTRIEL LÉGER ET ARTISANAL SANS INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE (12) ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

Étant donné qu'il n'y a aucun proposeur et aucun appuieur pour l'adoption du point U1, ledit point devient nul et est annulé.

Annulé

14-04-134

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-03-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE A-139 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-133 ET Y PERMETTRE L'USAGE D'ENTREPOSAGE DE BÂTIMENTS SERVANT À LA RÉCRÉATION ET DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS SUR ROUES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 mars 2014;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 8 avril 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à autoriser, sur les parties de lots 223 et 224 du cadastre du canton de Chatham, l'entreposage de bâtiments servant à la récréation (cabanes à pêche) en plus de permettre le remisage de véhicules récréatifs sur roues (roulottes) du camping municipal et ce, de manière saisonnière, soit durant la période dite "hors saison" uniquement;

ATTENDU QUE l'usage d'entreposage visé est classé sous la catégorie d'usage Récréatif extensif (R1);

ATTENDU QUE la prise d'eau potable et son réservoir et l'élément épurateur desservant le camping municipal sont déjà implantés sur les parties de lots 223 et 224;

ATTENDU QUE l'entreposage sera un service en complément de ceux déjà offerts sur et par le camping municipal et viendra ainsi bonifier les services rendus aux utilisateurs du camping et des pourvoiries qui sont implantées sur les rives de ce même site durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE l'usage visé sera exercé sur une superficie restreinte de 2 375 mètres carrés soit une section de d'une largeur de 25 mètres par une longueur 95 mètres et situé du côté sud à partir du coin sud-ouest en allant vers l'est, tout en longeant les boisés, de manière à créer un minimum d'impact négatif sur les activités agricoles environnantes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone de agricole A-139 à même une partie de la zone A-133, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## **ARTICLE 2**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant la zone A-139, à la suite de celle de la zone A-138, et en y ajoutant sous l'usage principal «R1) – Récréatif extensif», et en y édictant une disposition réglementaire sous l'onglet «Usage(s) spécifiquement autorisé(s)», une note (4) à la suite de la note 3) et se lisant comme suit :

«(4) : dans cette zone, sous R1, est autorisé l'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues»

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

---

Serge Riendeau,  
Maire

---

René Tousignant,  
Directeur général et greffier

Avis de motion :                    Le 3 mars 2014  
Adoption du projet :                Le 3 mars 2014  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet :            Le 8 avril 2014  
Adoption du Règlement :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

14-04-135

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 197-04-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ,  
AFIN D'APPORTER DES CORRECTIONS À DIVERSES  
DISPOSITIONS GÉNÉRALES VISANT LES BÂTIMENTS  
ACCESSOIRES AGRICOLES, L'ENTREPOSAGE DE  
ROULOTTES ET CARAVANES MOTORISÉES SUR UN  
TERRAIN CONSTRUIT ET L'AFFICHAGE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 3 mars 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 8 avril 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'un processus d'amendement est initié afin d'apporter des corrections à diverses dispositions générales visant l'entreposage de roulottes et caravanes motorisées sur un terrain construit, l'affichage et les bâtiments accessoires agricoles;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire et dans toutes les zones de la Ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 3.3, à l'article 3.3.1, en abrogeant le paragraphe 2 et le remplaçant par ce qui suit :

« 2. Une construction tendant à symboliser par sa forme un aliment, un animal, un contenant, un véhicule, un vêtement ou toute autre chose pouvant s'inscrire dans le cadre de cette énumération, est prohibée. »

Aussi, à la même section 3.3, à l'article 3.3.1, sont ajoutés les paragraphes 5 et 6 suivants et se lisant comme suit :

«5. Un bâtiment cylindrique, semi-cylindrique, mi-ovale, en forme de dôme, de cône ou d'arche est prohibé.

Les bâtiments en forme de dôme sont autorisés uniquement dans les zones de type A et Af et ne peuvent être utilisés qu'à des fins d'entreposage de produits agricoles, de production animale, de déjections animales ou servant de manèges ou de serres. La structure doit être séparée de la voie publique par une plantation constituée de deux (2) alignements d'arbres plantés en quinconce à une distance maximale de cinq (5) mètres centre à centre l'un de l'autre, ou par un talus d'une hauteur minimale de trois (3) mètres planté d'arbres et d'arbustes.

6. La forme, la structure, les proportions, les matériaux et la couleur d'un bâtiment doivent s'intégrer harmonieusement à l'environnement bâti ou naturel où il est situé.»

#### **ARTICLE 2**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.9, à l'article 4.9.1, au paragraphe 8, en ajoutant un paragraphe à la suite du 3<sup>e</sup> paragraphe et celui-ci se lira comme suit :

« 8. ...

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Nonobstant la norme prescrite, l'entreposage des roulotte et remorques de camping et caravanes motorisées sur un terrain résidentiel construit est autorisé aux conditions suivantes :

- a) Que cet équipement n'excède pas neuf (9) mètres de longueur et trois (3) mètres de hauteur ;
- b) Qu'il soit entreposé en cour latérale ou arrière du bâtiment principal ou à l'intérieur d'un bâtiment accessoire ;
- c) Qu'il n'y ait qu'un (1) seul véhicule entreposé par emplacement résidentiel.

En tout temps, une roulotte ou remorque de camping ne peut être considérée au sens du présent règlement comme un logement permanent ou une maison mobile.

### **ARTICLE 3**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 6.2, à l'article 6.2.1, en abrogeant le paragraphe 6.

Les paragraphes 7 à 10 seront à nouveau identifiés pour poursuivre la séquence et seront dorénavant identifiés comme étant les paragraphes 6 à 9.

### **ARTICLE 4**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 6.3, en abrogeant l'article 6.3.5 et le remplaçant par ce qui suit :

#### **« 6.3.5 : Dispositions particulières applicables au centre-ville**

Malgré ce qui précède, les dispositions suivantes s'appliquent aux enseignes d'un établissement situé dans les zones Cv-701 à Cv-707 et Cv-710 à Cv-713 :

1. Le nombre maximal d'enseignes est fixé à 2 par établissement, une enseigne posée à plat et une enseigne en saillie ou une enseigne détachée;
2. La superficie maximale d'une enseigne isolée du bâtiment principal est de 2 mètres carrés;
3. La hauteur maximale d'une enseigne isolée est de 3,5 mètres.»

### **ARTICLE 5**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié sous la section 6.3, en ajoutant l'article 6.3.8 à la suite de l'article 6.3.7 et qui se lira comme suit :

#### **« 6.3.8 : Dispositions particulières applicables aux activités professionnelles à domicile et aux entreprises artisanales**

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Les enseignes d'identification pour les activités professionnelles à domicile et les entreprises artisanales nécessitent un certificat d'autorisation. En plus des autres dispositions du présent chapitre, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Une enseigne commerciale ou d'identification pourra être posée à plat (attachée au bâtiment) avec une saillie de maximale de 10 centimètres ou détachée du bâtiment d'une hauteur maximale de 1,50 mètre et implantée à une distance minimale de 1,50 mètre des lignes de terrain.
2. L'enseigne indique la nature du service offert (ex : nom, adresse, profession);
3. Dans tous les cas, la superficie maximale de l'enseigne est fixée à 0,50 mètres carrés;

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Serge Riendeau,  
Maire

---

René Tousignant,  
Directeur général et greffier

Avis de motion :                    Le 3 mars 2014  
Adoption du projet :                Le 3 mars 2014  
Adoption du règlement :            Le 8 avril 2014  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

14-04-136

### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-02-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 198-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PRÉCISER DES NORMES DE LOTISSEMENT PARTICULIÈRES POUR LES ZONES AGRICOLES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 3 mars 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 8 avril 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation de lotissement est initié afin qu'il y ait un assouplissement des normes relatives à la superficie des lots pour les lots desservis ou partiellement desservis par les services d'aqueduc et d'égout sanitaire et étant situés dans les zones agricoles;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec prévoit une disposition visant les assouplissements de cette nature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1**

Le Règlement de lotissement numéro 198-2013, est modifié à la section 4.2 en insérant l'article 4.2.6 à la suite de l'article 4.2.5 et qui se lira comme suit :

#### **« 4.2.6 : Normes de lotissement particulières pour les zones agricoles**

Dans les zones agricoles (A), les lots adjacents à un chemin public existant lors de l'entrée en vigueur du présent règlement, la superficie minimale pourra être réduite à mille cinq cents (1500) mètres carrés, le frontage minimal à vingt-cinq (25) mètres, la largeur minimale à vingt-cinq (25) mètres et la profondeur minimale à trente (30) mètres s'il y a un service d'aqueduc ».

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Serge Riendeau,  
Maire

---

René Tousignant,  
Directeur général et greffier

Avis de motion :                    Le 3 mars 2014  
Adoption du projet :                Le 3 mars 2014  
Adoption du règlement :            Le 8 avril 2014  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

14-04-137

### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-01-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 201-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE RÉVISER LES ZONES ASSUJETTIES À L'APPLICATION DE CE RÈGLEMENT**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 3 mars 2014;



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 8 avril 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les zones assujetties à l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1**

Le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, est modifié à la section 3.1, en modifiant l'identification des zones énumérées à l'article 3.1.1 et en les remplaçant par ce qui suit :

#### **« 3.1.1 : Territoire assujetti**

La présente section s'applique aux zones Cv-701 à Cv-707 et Cv-710 à Cv-713 identifiées au plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage ».

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Serge Riendeau,  
Maire

---

René Tousignant,  
Directeur général et greffier

Avis de motion :                    Le 3 mars 2014  
Adoption du projet :                Le 3 mars 2014  
Adoption du règlement :            Le 8 avril 2014  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-04-138

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2013-021 – 517, RUE DES ÉRABLES – MONSIEUR JACQUES LACASSE**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-021 présentée par monsieur Jacques Lacasse, pour la propriété située au 517, rue des Érables, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une seconde entrée charretière pour un lot d'une largeur de 24,83 mètres au lieu d'une seule entrée pour un lot ayant moins de 25 mètres de largeur. La réglementation prescrit une entrée charretière pour un terrain de moins de 25 mètres et un maximum de 2 entrées pour un terrain de plus de 25 mètres de largeur;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan de localisation préparé par Gilles Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 8052, dossier numéro 7463, en date du 8 mars 1989;
- Croquis préparé par le propriétaire montrant l'entrée charretière proposée à partir du plan de localisation de la résidence préparé de l'arpenteur-géomètre;
- Photographies de la situation actuelle montrant les deux entrées charretières.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans une zone de résidentielle dans le périmètre d'urbanisation Brownsburg;

ATTENDU QUE la réglementation prescrit une entrée charretière pour un terrain de moins de 25 mètres et un maximum de deux (2) entrées pour un terrain de plus de 25 mètres de largeur;

ATTENDU QUE la seconde entrée charretière à la propriété résidentielle permettra l'aménagement d'un espace de stationnement supplémentaire desservant le logement accessoire (garçonnière);

ATTENDU QUE l'aménagement d'un logement accessoire à la résidence a fait l'objet d'un permis de construction à cet effet et que celui-ci sera aménagé conformément à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-021 présentée par monsieur Jacques Lacasse, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 517, rue des Érables, à Brownsburg-Chatham, une seconde entrée charretière pour un lot d'une largeur de 24,83 mètres au lieu d'une seule entrée pour un lot ayant moins de 25 mètres de largeur. La réglementation prescrit une entrée charretière pour un terrain de moins de 25 mètres et un maximum de deux (2) entrées pour un terrain de plus de 25 mètres de largeur.

Adoptée à l'unanimité

14-04-139

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
DM-2014-003 – 8, RUE DUSSELDORF – MADAME  
JESSICA SINGH**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-003 présentée par madame Jessica Singh, pour la propriété située au 8, rue Dusseldorf, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une piscine hors terre en cour avant et implantée à 5,50 mètres de la ligne de propriété avant. La réglementation prescrit qu'une piscine doit être localisée en cour latérale ou arrière;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Croquis préparé par la propriétaire montrant l'emplacement de la piscine à partir du plan de localisation de la résidence préparé de l'arpenteur-géomètre;
- Photographies de la situation actuelle montrant la piscine.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans une zone de rurale Ru-300 sur un terrain de vaste superficie et étant localisée dans un secteur où les propriétés résidentielles sont boisées;

ATTENDU QUE la topographie naturelle du terrain a dictée l'emplacement de la piscine en cour avant;

ATTENDU QUE la cour latérale droite et la cour arrière sont en pente;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-003 présentée par madame Jessica Singh, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 8, rue Dusseldorf, à Brownsburg-Chatham, une piscine hors terre en cour avant et implantée à 5,50 mètres de la ligne de propriété avant. La réglementation prescrit qu'une piscine doit être localisée en cour latérale ou arrière.

Adoptée à l'unanimité

14-04-140

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2014-004 – 356, ROUTE DU CANTON – MONSIEUR DONALD RAZA**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-004 présentée par monsieur Donald Raza, pour la propriété située au 356, route du Canton, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser que le lot 4 423 653 du cadastre du Québec, situé en zone agricole A-125, puisse pour une superficie de 18 140,40 mètres carrés, faire la garde de deux (2) chevaux, au lieu d'avoir une superficie minimale de 20 001 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Extrait de la matrice graphique montrant le lot 4 423 653 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans une zone agricole A-125 et est entourée par d'autres propriétés agricoles;

ATTENDU QUE cette requête vise à permettre la garde de deux (2) chevaux sur la propriété agricole de 18 140,40 mètres carrés;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-004 présentée par monsieur Donald Raza, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 356, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser que le lot 4 423 653 du cadastre du Québec, situé en zone agricole A-125, puisse pour une superficie de 18 140,40 mètres carrés, faire la garde de deux (2) chevaux, au lieu d'avoir une superficie minimale de 20 001 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

14-04-141

**MOTIFS DE NOMINATION : DÉSIGNATION ET NOMINATION D'UNE RUE : RUE PERPENDICULAIRE AU CHEMIN DE LA MONTAGNE COMME ÉTANT LE LOT 4 678 634 DU CADASTRE DU QUÉBEC SERA NOMMÉE CHEMIN DU VERSANT NORD**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination du chemin du Versant Nord;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer un nom au lot 4 678 634 du cadastre du Québec lequel lot sera aménagé en rue conformément à la réglementation;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer la nouvelle rue, avec un nom dont la connotation est en lien avec les montagnes et les paysages;

ATTENDU QUE le nom de la nouvelle rue sera défini ainsi :

- Chemin du Versant Nord : lot numéro 4 678 634 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le motif justifiant le choix du nom provient d'une recherche en lien avec les montagnes et les paysages;

ATTENDU QUE l'attribution d'un nom à cette nouvelle rue est requise pour la sécurité des résidants ainsi que pour la desserte des services d'urgence;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham de désigne le lot 4 678 634 du cadastre du Québec et de procède ainsi à sa nomination afin que le nouveau chemin soit nommé chemin du Versant Nord.

Adoptée à l'unanimité

14-04-142

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
DM-2014-005 – LOT 4 423 613 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
– MADAME MARGARET DOUEK**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-005 présentée par madame Margaret Douek pour le terrain vacant lot 4 423 613 du cadastre du Québec situé sur la route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser que la bande de protection riveraine applicable au milieu humide soit de 10 mètres au lieu de 15 mètres ainsi le chemin d'accès sera aménagé le long de la ligne de propriété droite (ouest) afin d'être à 10 mètres du milieu humide et autoriser qu'à l'endroit où le ponceau sera aménagé afin de permettre l'écoulement du cours d'eau, le chemin d'accès empiètera dans ladite bande de protection;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan projet d'implantation visant le lot 4 423 613 du cadastre du Québec préparé par René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous sa minute 11 257, dossier numéro 5051, en date du 11 novembre 2013;
- Plan intitulé «Délimitation des milieux hydriques - Lot 4 423 613 – Ville de Brownsburg-Chatham» montrant la délimitation d'un milieu humide et d'un cours et de leur bande de protection riveraine, préparé Vincent Laroche, biologiste, dossier numéro KLNHE 4-1-1, Figure 1, Révision 2.0, daté du 19 août 2013;
- Photographies du lot visé prises à l'automne 2013.

ATTENDU QUE la réglementation de zonage en vigueur prescrit une bande de protection riveraine minimale de 15,00 mètres s'appliquant sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la Politique (provinciale) de protection des rives, du littoral et des plaines inondables prescrit une bande de protection riveraine minimale de 10 mètres lorsque la pente du terrain est inférieure à 30 % ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de moins de 5 mètres de hauteur et cette même politique exige une bande de protection riveraine minimale de 15 mètres lorsque la pente est continue et supérieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de plus de 5 m de hauteur;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le terrain visé par la présente requête compte une superficie de 6 535,00 mètres carrés sur les abords de la rivière des Outaouais;

ATTENDU QUE le relevé de l'arpenteur-géomètre démontre l'aire constructible pouvant accueillir amplement une résidence, son stationnement et une installation sanitaire;

ATTENDU QUE le chemin d'accès menant à la résidence sera aménagé en longeant la ligne de propriété droite (ouest) en respectant une distance minimale de 10 mètres du milieu humide et qu'il y aura empiètement dans ladite bande de protection à l'emplacement où le ponceau sera aménagé de manière à permettre le libre écoulement de l'eau tout en permettant le chemin d'accès à la résidence;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-005 présentée par madame Margaret Douek, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au terrain vacant lot 4 423 613 du cadastre du Québec situé sur la route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser que la bande de protection riveraine applicable au milieu humide soit de 10 mètres au lieu de 15 mètres ainsi le chemin d'accès sera aménagé le long de la ligne de propriété droite (ouest) afin d'être à 10 mètres du milieu humide et autoriser qu'à l'endroit où le ponceau sera aménagé afin de permettre l'écoulement du cours d'eau, le chemin d'accès empiétera dans ladite bande de protection.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**U-11 MANDAT AUX SERVICES ADMINISTRATIFS DE  
PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES À LA  
TENUE D'UN REGISTRE ET QUE LA DATE DE  
CELLE-CI SOIT DÉFINIE RELATIVEMENT AU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2014**

Étant donné que le point U 1 ayant trait à l'adoption du Règlement numéro 197-02-2014 amendant le règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone i-806 à même une partie de la zone r-616 et d'y permettre les usages de « Centre de recherche » (i1) et l'usage « établissement spécialisé de production de plantes médicinales » sous industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (i2) et d'y édicter des dispositions particulières de la présente a été annulé.

Ledit point U 11 n'a plus lieu d'être et est considéré comme nul et de ce fait est annulé.

Annulé

**TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène  
du milieu))**

14-04-143

**FONDS DE ROULEMENT – LIBÉRATION DU MONTANT  
DE 100 000 \$ PRÉVU POUR LA RÉFECTION  
D'INFRASTRUCTURES DES EAUX USÉES DU CAMPING  
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 13-04-110 imputait un montant de 100 000 \$ du Fonds de roulement pour les travaux de remises aux normes des champs d'épuration, remboursable sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le règlement d'emprunt numéro 203-2013 pour lesdits travaux et un emprunt n'excédent pas 464 310 \$ à ces fins;

CONSIDÉRANT QU'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par ledit règlement d'emprunt, le Conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 464 310 \$ sur une période de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 100 000 \$ financé à même le Fonds de roulement n'a plus sa raison d'être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, le Trésorier, monsieur Serge R. Raymond à libérer le montant de 100 000 \$ et à le retourner au Fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

14-04-144

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE  
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR  
L'INSTALLATION D'UN MIROIR DE SÉCURITÉ AU  
COIN DE LA ROUTE DES OUTAOUAIS (344) ET LA  
MONTÉE BYRNE**

CONSIDÉRANT plusieurs requêtes des opérateurs du puits du Camping et des employés municipaux lors d'opération de déneigement et autres;

CONSIDÉRANT QUE le triangle de visibilité, lors d'une sortie de la montée Byrne, sur la route des Outaouais (344), est presque nul;

CONSIDÉRANT QU'il y a quelques années, un miroir était présent, mais n'y figure plus pour des raisons que nous ignorons;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation auprès du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un miroir de sécurité, à cet endroit rendrait l'emplacement plus sécuritaire pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'installation d'un miroir de sécurité au coin de la route des Outaouais et la montée Byrne, et ce, afin de rendre plus sécuritaires les déplacements routiers à cet emplacement;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande l'autorisation auprès du *ministère des Transports du Québec* (MTQ), en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-04-145

**DEMANDE D'AJOUT DE SIGNALISATION AFIN  
D'ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES  
MARCHEURS – SECTEUR « BROWNSBURG »**

CONSIDÉRANT la requête de l'employée attitrée à la brigade pour les élèves marcheurs de l'École Bouchard, école primaire du secteur « Brownsburg », à l'effet que la circulation routière provenant de l'amont de la rue Principale, vers la rue Saint-Joseph, ne respecte pas la limite de vitesse affichée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de contrer la problématique, à la source et ainsi accroître la sécurité de nos employés et des élèves marcheurs;

CONSIDÉRANT la topographie du secteur et que la traverse piétonnière est située en bas d'une côte;

CONSIDÉRANT QUE la problématique n'est présente que dans un sens de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un arrêt sur la rue Principale, au coin de la rue Lacasse, permettrait de ralentir la vitesse des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'ajout d'un arrêt sur la rue Principale, au coin de la rue Saint-Georges, uniquement dans le sens, direction Est, le tout afin d'accroître la sécurité des employés affectés à la brigade ainsi que celle des élèves marcheurs.

Adoptée à l'unanimité

14-04-146

**DEMANDE D'ANALYSE POUR L'AJOUT D'UNE  
LUMIÈRE DE RUE AU COIN DE LA ROUTE DES  
OUTAOUAIS (344) ET LA RUE BERTRAND – AUPRÈS DU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**

CONSIDÉRANT une requête des citoyens du secteur pour l'ajout d'une lumière de rue au coin de la route des Outaouais (344) et la rue Bertrand, au-dessus des boîtes aux lettres communautaires existantes;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE suite à une visite de terrain et une analyse, il s'avère qu'actuellement, il y a présence de lumières de rue;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'améliorer les frais de consommation électrique et d'entretien au fil des années, il y a lieu d'installer un luminaire au L.E.D.;

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 100 \$ est applicable sur chaque nouvelle installation au L.E.D.;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'installation d'un nouveau lampadaire de rue directement sur un poteau existant de ligne électrique représente un montant approximatif de 995,80 \$, chacun, incluant toutes les taxes applicables, en incluant les frais de branchements requis par la Société d'État « *Hydro-Québec* »;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé est situé aux abords d'une route gouvernementale, soit la route des Outaouais (344);

CONSIDÉRANT QU'afin que le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) effectue une analyse, en ce sens, une résolution de la Ville de Brownsburg-Chatham doit être entérinée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham donne son accord auprès du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) afin d'effectuer une analyse pour l'implantation d'une nouvelle lumière de rue au coin de la route des Outaouais (344) et la rue Bertrand, au-dessus des boîtes aux lettres communautaires;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Service des travaux publics, une fois l'autorisation du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) obtenue, à faire les démarches nécessaires auprès des divers intervenants afin de concrétiser ledit projet.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-04-147

**RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA  
LOCATION D'UNE MACHINERIE SANS OPÉRATEUR  
POUR LE BALAYAGE DES RUES POUR LA SAISON  
ESTIVALE 2014 – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT un processus d'appel d'offres public effectué;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises spécialisées dans le domaine du balayage de chaussées ont déposé une soumission pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT les offres obtenues, à savoir :

- Les Entretiens J.R. Villeneuve  
13 768,27 \$, toutes taxes incluses

- Groupe Villeneuve inc.  
12 072,07 \$, toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE cette dépense en est une récurrente annuelle et est prévue au budget d'opération du Service des travaux publics de la Ville;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres public pour la location d'une machinerie pour le balayage des rues pour la saison estivale 2014 du plus bas soumissionnaire conforme; à savoir :

- Groupe Villeneuve inc.  
12 072,07 \$, toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour la location d'une machinerie pour le balayage de rues pour la saison estivale 2014 soit le « Groupe Villeneuve inc. », pour un montant de 12 072,07 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TP-6 RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR  
L'ACHAT OU LA LOCATION D'UNE CAMIONNETTE  
POUR LE SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM – AUTORISATION  
D'ACHAT**

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

14-04-148

**RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE  
MARQUAGE SUR CHAUSSÉE DE CERTAINES RUES –  
OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT un processus d'appel d'offres public effectué;

CONSIDÉRANT QUE six (6) entreprises spécialisées dans le domaine du marquage sur chaussées ont présenté une offre pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT les offres obtenues, à savoir :

- Ligne Maska  
19 856,27 \$, toutes taxes incluses
  
- Techni-Lignes Plus  
22 114,18 \$, toutes taxes incluses
  
- Entreprise T.R.A. (2011) inc.  
27 497,71 \$, toutes taxes incluses
  
- Lignco Sigma Inc.  
27 945,88 \$, toutes taxes incluses
  
- Les Signalisations R.C. inc.  
30 177,14 \$, toutes taxes incluses
  
- Les entreprises JACLUC inc.  
38 854,65 \$, toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE cette dépense en est une récurrente annuelle et est prévue au budget d'opération du Service des travaux publics de la Ville;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres public pour le marquage sur chaussées pour la saison 2014 du plus bas soumissionnaire conforme; à savoir :

« Lignes Maska (9254-8783 Québec inc) » :  
19 856,27 \$, toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour le marquage sur chaussées pour la saison 2014 soit, « Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)» pour un montant de 19 856,27 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

### **TP-8 AUTORISATION DE PROCÉDER AU REPLACEMENT DE LA NIVELEUSE EXISTANTE PORTANT L'UNITÉ NUMÉRO 03-113 POUR UNE NOUVELLE NIVELEUSE. – AUTORISATION D'ACHAT**

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

14-04-149

### **RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU CAMPING MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT un processus d'appel d'offres public, pour le projet de mise à niveau des installations septiques du Camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus de la part de soumissionnaires spécialisés dans le domaine, à savoir :

- Émile Foucault Excavation Inc.	209 036,05 \$
- Les Excavations Gilles St-Onge Inc.	235 457,69 \$
- 9088-9569 Québec Inc.	237 425,25 \$
- Bernard Paysagiste Inc.	243 137,63 \$
- Construction T.R.B. Inc.	249 904,94 \$
- Desjardins Excavation Inc.	256 296,52 \$
- 9129-6558 Québec Inc.	268 301,44 \$
- Les Entreprises T&W Seale Inc.	272 775,89 \$
- Les Entreprises D.F. Ouimet Inc.	316 008,79 \$
- Saho Construction	316 013,39 \$

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire s'est avéré non-conforme;

CONSIDÉRANT QUE le projet faisait parti du Programme triennal d'immobilisation pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis ne sont pas au-delà de l'estimation préliminaire proposée par le consultant dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham octroi le contrat auprès du plus bas soumissionnaire conforme soit, « Émile Foucault Excavation inc. », pour un montant, de 209 036,05 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le montant de cette dépense soit payé à même le Règlement d'emprunt, portant le numéro 203-2013.

Adoptée à l'unanimité

**TP.10 SIGNALISATION ROUTIÈRE POUR LE SAINT  
MONASTÈRE VIERGE MARIE LA CONSOLATRICE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

**INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

---

Monsieur le conseiller Michel Brisson s'interroge, à savoir si le dossier concernant le changement de zonage de la Ville est clos.

**VARIA**

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

*De 20h15 à 20h23 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, leur répond.*

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**14-04-150**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20h24 il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer et appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Serge Riendeau  
Maire

---

René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier